

DÉPARTEMENT  
INDRE & LOIRE  
ARRONDISSEMENT  
CHINON



Commune de moins  
de 3 500 habitants

Effectif légal du Conseil

Municipal : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 14

## REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAZIÈRES DE TOURAINE

### Séance du Jeudi 12 octobre 2023

Le douze octobre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mazières de Touraine, légalement convoqué le cinq octobre deux mille vingt-trois, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil du bâtiment de la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry ELOY, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs, BIET Evelyne, FRESNEAU Jean-Luc, ROUSSEAU Evelyne, MANCION Bruno, DOUTRE Enriquer, THENOT Hélène, LE CLERRE Laurent, FATTOUH Samy, GAIDAMOUR Patrick, et TISSOT Pauline.

**Étaient absents excusés :**

Madame FLEURY Karine ayant donné pouvoir à ELOY Thierry

Madame PEAN Marie-Françoise ayant donné pouvoir à FRESNEAU Jean-Luc

Monsieur MUNEREL Florian ayant donné pouvoir à MANCION Bruno

**Secrétaire de séance :** Mr FRESNEAU Jean-Luc a été nommé

**Compte-rendu de la séance du 29 septembre 2023 :**

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 septembre 2023 a été diffusé à l'ensemble des conseillers. Monsieur le Maire invite l'assemblée à formuler ses observations et à l'adopter.

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 12 octobre 2023, par un vote à main levée, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, des membres présents et représentés, décide

**DECISION**

**-d'accepter** le compte-rendu de la séance du 29 septembre 2023 tel qu'il est transcrit.

### **DELIBERATION N° 03715023038**

**01- Ressources humaines- Modification du tableau des effectifs :**

**EXPOSE :**

Monsieur le Maire, explique que suite à l'évolution de la population communale qu'il convient de modifier le tableau des effectifs, comme suit, afin de répondre aux besoins de la collectivité :

**PERSONNEL TITULAIRE :**

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Technique Territorial	35/35	2		
Adjoint Technique Territorial	28/35	1		

Adjoint Administratif Territorial principal de 1ère Classe	35/35	1		
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	35/35	2		
Technicien Principal de 1ère Classe	35/35	1		
A.T.S.E.M. Principal de 1ère classe	30/35	2		
Adjoint Administratif Territorial	30/35	1		

**PERSONNEL NON TITULAIRE : EMPLOIS PERMANENTS**

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Surveillante cantine	11/35	1		
Surveillante cantine	28/35	1		
Surveillante	17/35	1		

**PERSONNEL NON TITULAIRE : CONTRAT DE PROJET**

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Administratif Territorial	28/35	1		

**PERSONNEL NON TITULAIRE : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Technique Territorial	20/35	1		
Adjoint Technique Territorial	26,5/35	1		23/10/2023
Adjoint Technique Territorial	35/35		1	
Adjoint Technique Territorial	26/35		1 au 06/11/2023	

**PERSONNEL NON TITULAIRE : ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Administratif Territorial	35/35		1	
Adjoint Technique Territorial	17/35	1		1 au 13/10/2023
Adjoint Technique Territorial	35/35	1		

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

**DECISION :**

**De modifier** le tableau des effectifs comme il est proposé ci-dessus,

**De charger** Monsieur le Maire de la mise en application de ce tableau d'effectif

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
14	0	14	0

**DELIBERATION N° 03715023039****02-Finances- Décision modificative n°2:****EXPOSE :**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de reporter cette délibération suite à une aide supplémentaire importante devant intervenir après le 16 octobre 2023 et modifiant profondément les tableaux de financement des 3 opérations d'investissement.

**DELIBERATION N° 03715023040**

**03-Finances- Opérations d'investissement 202102- 202208 et 202209 : Garderie périscolaire déclarée-le Nichoir- Extension de l'Ecole des Hirondelles- et Chaudière biomasse école : Désignation des entreprises retenues pour le marché de travaux :**

**EXPOSE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le résultat du Rapport d'Analyse des Offres en date du 13 septembre 2023 proposé par, SARL CORSET-ROCHE & Associés, cabinet maître d'œuvre des opérations 202102- 202208 et 202209 : Garderie périscolaire déclarée-le Nichoir- Extension de l'Ecole des Hirondelles- et Chaudière biomasse, issu de la prospection du marché de travaux des 3 opérations d'investissement. Les travaux étant liés aux 3 opérations d'investissement, une proposition de répartition par lot devra être validée.

Désignation	Montant HT par lot	Noms des entreprises
lot n°1 VRD -Espaces verts	183 767,34 €	TPPL
lot n°2 Gros Œuvre	238 266,74 €	SARTOR
lot n°3 CHARPENTE - OSSATURE BOIS	263 000,00 €	MERLOT
lot n°4 ENDUIT	81 257,51 €	Vif Façades
lot n°5 ETANCHEITE	71 870,00 €	SOPREMA
lot n°6 Menuiseries Aluminium-Serrurerie	134 000,00 €	BRUYNEEL
lot n°7 Plaques de plâtre-Isolation-Plafonds	110 813,50 €	MORAIS
lot n°8 Menuiseries bois intérieures	88 000,00 €	SARTOR
lot n°9 revêtements de sols	49 000,00 €	SRS
lot n°10 Peinture	27 640,02 €	ACTIF
lot n°11 Electricité-Courants forts et faibles	88 303,58 €	AES
lot n°12 Chauffage-Ventilation-Plomberie	99 066,85 €	MISSENARD
lot n°12 Chaufferie bois	185 510,11 €	MISSENARD
<b>Total HT</b>	<b>1 620 495,65 €</b>	
TVA 20,00 %	324 099,13 €	
<b>Total TTC</b>	<b>1 944 594,78 €</b>	

**La répartition par opération sera la suivante :**

Désignation	% pour le Nichoir	Opération 202208 : Garderie périscolaire déclarée	% pour l'Ecole	Opération 202209 : Ecole (Extension)	% pour la chaufferie	Opération 202102 : chaufferie bois
lot n°1 VRD -Espaces verts	82,69%	151 965,82 €	0,00%	- €	17,31%	31 801,52 €
lot n°2 Gros Œuvre	84,55%	201 466,38 €	1,35%	3 207,78 €	14,10%	33 592,58 €
lot n°3 CHARPENTE - OSSATURE BOIS	39,90%	104 930,95 €	60,10%	158 069,05 €	0,00%	- €
lot n°4 ENDUIT	42,80%	34 778,64 €	45,18%	36 710,79 €	12,02%	9 768,08 €
lot n°5 ETANCHEITE	48,14%	34 596,99 €	45,48%	32 685,56 €	6,38%	4 587,45 €
lot n°6 Menuiseries Aluminium- Serrurerie	50,11%	67 150,56 €	45,54%	61 027,72 €	4,34%	5 821,72 €
lot n°7 Plaques de plâtre-Isolation-Plafonds	45,97%	50 944,84 €	50,05%	55 463,23 €	3,98%	4 405,43 €
lot n°8 Menuiseries bois intérieures	77,89%	68 541,61 €	22,11%	19 458,39 €	0,00%	- €
lot n°9 revêtements de sols	57,94%	28 388,89 €	42,06%	20 611,11 €	0,00%	- €
lot n°10 Peinture	60,46%	16 710,13 €	32,32%	8 933,09 €	7,22%	1 996,81 €

lot n°11 Electricité-Courants forts et faibles	71,31%	62 967,08 €	28,69%	25 336,50 €	0,00%	- €
lot n°12 Chauffage-Ventilation-Plomberie	71,21%	70 545,05 €	28,79%	28 521,80 €	0,00%	- €
lot n°12 Chaufferie bois					100,00%	185 510,11 €
	57,99%	<b>892 986,95 €</b>	28,06%	<b>450 025,01 €</b>	13,95%	<b>277 483,69 €</b>
TVA 20,00 %		178 597,39 €		90 005,00 €		55 496,74 €
<b>Total TTC</b>		<b>1 071 584,34 €</b>		<b>540 030,01 €</b>		<b>332 980,43 €</b>

Après que toutes les explications aient été données,  
Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

**DECISION :**

- **Décide** d'accepter les devis des entreprises précitées
- **Donne** son accord sur la répartition du montant des travaux par lot et par opération d'investissement
- **D'autoriser** le Maire à signer le devis et les pièces s'y rapportant.

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
<b>14</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>0</b>

**DELIBERATION N° 03715023041**

**04-Finances : Demande de fonds de concours ANNEE 2023 auprès de la CCTOVAL - opération d'investissement 202208: Garderie périscolaire déclarée-le Nichoir- :**

**EXPOSE :**

Monsieur le Maire explique que par délibération n° : 03715022033 du 01 juillet 2022 que la SARL CORSET-ROCHE & Associés, 5 rue de la Marne 86000 Poitiers a été désignée pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une garderie périscolaire déclarée et un ALSH, située 17 place Gambetta à Mazières de Touraine (37130) dans l'espace du groupe scolaire.

Ce projet d'investissement a pour but de garantir l'accueil des enfants, à Mazières de Touraine, dans les conditions optimales, imposées par la CAF et les services de la petite enfance. Ce bâtiment sera une garderie périscolaire déclarée et un accueil de loisir sans hébergement les mercredis et les petites vacances pour environ 50 enfants.

Le choix de cet emplacement stratégique, situé en bordure du parking situé à l'arrière du groupe scolaire avec accès direct à la RD 34 de communes, impactera la compétence petite enfance gérée par la CCTOVAL, en autorisant les inscriptions des enfants résidants sur les communes voisines.

Aussi, il convient de solliciter la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire pour l'obtention d'un fonds de concours aux taux le plus élevé possible.

Le projet que met en œuvre la municipalité de Mazières de Touraine est clé à plus d'un titre : afin de s'inscrire dans une démarche volontariste d'exemplarité et de préservation de notre environnement, la construction d'un équipement public de performances énergétiques sera complétée par l'utilisation d'un chauffage autorisant l'utilisation d'énergie renouvelable (bois déchiqueté) et d'un bâtiment à ossature bois/paille comme matériaux singuliers, sera dans la continuité des projets architecturaux contemporains qui apparaissent en Touraine et qui participent à la revitalisation de la filière bois.

Le plan de financement de l'opération se décompose ainsi :

<i>DEPENSES</i>	<b>MONTANT HT</b>
Montant travaux HT	<b>892 986,95 Euros</b>
Maîtrise d'œuvre HT	<b>82 206,36 Euros</b>
opération 202307: travaux extérieurs liés à l'opération 202208 HT	<b>6 000,00 Euros</b>
missions complémentaires AMO, CT et SPS, HT	<b>11 493,14 Euros</b>
Aménagement extérieurs et intérieurs ( mobiliers, équipements) et marché complémentaire	<b>30 000,00 Euros</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 022 686,45 Euros</b>

<i>RECETTES</i>	<b>MONTANT HT</b>	<b>TAUX D'INTERVENTION</b>
<b>AIDES PUBLIQUES :</b>		
DSIL 2023	47 686,45 Euros	4,66 %
DETR 2023	20 000,00 Euros	1,96 %
SUBVENTION CAF	325 000,00 Euros	31,78 %
CRST	130 000,00 Euros	12,71 %
<b>AUTRES (PRECISER) :</b>		
<b>AUTRES AIDES : FONDS DE CONCOURS CCTOVAL</b>	250 000,00 Euros	24,45 %
<b>AUTRES FINANCEMENTS :</b>		
<b>TOTAL DES AIDES ATTENDUES :</b>	<b>772 686,45 Euros</b>	<b>75,55 %</b>
<b>EMPRUNTS (PRECISER TAUX ET DUREE) :</b>		
<b>CREDIT BAIL :</b>		
<b>FONDS PROPRES :</b>		
<b>AUTRES :</b>		
<b>FINANCEMENT COMMUNAL :</b>	<b>250 000,00 Euros</b>	<b>24,45 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 022 686,45 Euros</b>	

Après que toutes les explications aient été données,  
Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide,

**DECISION :**

- **D'accepter** le plan de financement proposé
- **De solliciter** un fonds de concours, auprès de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire aux taux le plus élevé possible.
- **D'autoriser** le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
<b>14</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>0</b>

**DELIBERATION N° 03715023042**

**05- Finances - Demande de subvention FEDER-Opération d'investissement 202102 :**

**Chaudière biomasse à bois déchiqueté:**

**EXPOSE :**

Monsieur le Maire expose qu' afin de sortir des énergies fossiles, la Commune de Mazières de Touraine, envisage le remplacement de la chaudière au fuel peu écologique par un système de chauffage plus performant et plus respectueux de l'environnement. La chaudière à plaquettes, aussi appelée chaudière à bois déchiqueté fait partie des chaudières biomasse performantes dont l'usage est validé par le ministère de la Transition Écologique et Solidaire. La chaudière à bois déchiqueté est un appareil de chauffage à la fois très économique et respectueux de l'environnement. Comme toutes les chaudières biomasse, elle emploie une énergie renouvelable, le bois. La matière brûlée se présente sous forme de plaquettes constituées de résidus de bois non traité issus des activités locales, paysagères, forestières ou encore des scieries et menuiseries. La commune de Mazières-de-Touraine souhaite insuffler des valeurs environnementales en remplaçant une chaudière à fuel énergivore par un ensemble de chauffage alimenté par une énergie renouvelable et respectueuse de l'environnement. L'objectif étant de chauffer l'ensemble des bâtiments communaux existants et à venir, à savoir: la mairie, la cantine scolaire, l'école existante et les nouvelles structures telles que l'agrandissement de l'école, la création d'un ALSH et d'une chaufferie. La surface totale à chauffer sera de 1 581.86 m2 nécessitant une puissance de 129 kw installée. Dans la pratique , 2 chaudières ( redondance des chaines) de 70 kw chacune seront installées pour obtenir 140 kw.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention FEDER, dans le cadre de l'opération 202102 : Chaudière biomasse à bois décheté pour un coût global du projet estimé à **368 151,49 €**.

Le financement de l'opération s'établissant ainsi :

DEPENSES		RECETTES			
Montant des travaux HT	277 483,69 €	type de finances	Financeurs	montant	taux d'intervention
Maitrise d'œuvre HT	43 290,87 €	ETAT	ADEME notifiée	64 680,00 €	17,57%
opération 202307: travaux extérieurs liés à l'opération 202102 HT	20 000,00 €	ETAT	DETR 2022 notifiée	98 089,51 €	26,64%
missions complémentaires AMO, CT et SPS, HT	3 292,25 €	Fonds européens	FEDER	131 751,68 €	35,79%
Forfait 7% pour les coûts indirects	24 084,68 €				
		Auto-financement	commune	73 630,30 €	20,00%
<b>Total HT</b>	<b>368 151,49 €</b>	<b>Total HT</b>		<b>368 151,49 €</b>	
TVA	73 630,30 €				
<b>Total TTC</b>	<b>441 781,79 €</b>				

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

### **DECISION :**

**De solliciter** une subvention FEDER au taux le plus élevé possible

**D'autoriser** le Maire à signer les pièces s'y rapportant

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
<b>14</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>0</b>

### **DELIBERATION N° 03715023043**

#### **06- Finances - Demande de subvention : Fonds Départemental de Solidarité Rurale -**

#### **FDSR 2024-:**

#### **EXPOSE :**

Monsieur le Maire expose que l'opération 202209- Extension de l'école des Hirondelles, vise à répondre aux besoins de création de nouvelles classes et de nouveaux espaces scolaires devant l'afflux de population que connaît notre commune et à ce titre il propose de solliciter une subvention dans le cadre des fonds départementaux de solidarité rurale en complément de celle obtenue en 2023, pour la réalisation de ce projet.

Un courrier en date du, 18 septembre 2023, émanant du Président du Conseil Départemental d'Indre et Loire, précise que la commune de Mazières de Touraine peut solliciter une subvention de 110 000 € au titre du FDSR 2024.

Le coût global du projet est estimé à 521 979,39 € HT.

Monsieur le Maire précise que pendant la phase travaux et en fonction de l'équilibre budgétaire, les toilettes existantes pour les classes maternelles pourront être rénovées à l'issue d'un marché public complémentaire.

Le financement de l'opération s'établissant ainsi :

DEPENSES		RECETTES			
Montant travaux HT	450 025,01 €	type de finances	Financeurs	montant	taux d'intervention
Maitrise d'œuvre HT	41 393,64 €	DEPARTEMENT	Enveloppe départementale projet (notifiée pour 2023 60 000 €)	170 000,00 €	32,57%
opération 202307: travaux extérieurs liés à l'opération 202208 HT	5 000,00 €	ETAT	DSIL 2023 école notifiée	225 999,22 €	43,30%
missions complémentaires AMO, CT et SPS, HT	5 560,74 €	ETAT	DETR 2023 école notifiée	20 000,00 €	3,83%
MARCHE complémentaire (réfection des WC des maternelles)	20 000,00 €				
		Auto-financement	commune	105 980,17 €	20,30%
<b>Total HT</b>	<b>521 979,39 €</b>	<b>Total</b>		<b>521 979,39 €</b>	<b>100,00%</b>
TVA	104 395,88 €				
<b>Total TTC</b>	<b>626 375,27 €</b>				

Après avoir entendu l'exposé du maire ;  
Après que toutes les explications aient été données,  
Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

**DECISION :**

- Décide de solliciter une subvention auprès du conseil départemental, dans le cadre des fonds départementaux de solidarité rurale 2024.
- D'autoriser le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
14	0	14	0

**07-Questions diverses :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- De la mise en place par CCTOVAL d'un poste de chloration allée Mortier Rondel
- En donnant lecture du courrier de la chambre d'agriculture 37 indiquant sa participation active « aux zone d'accélération » pour la mise en place d'énergies renouvelables
- En abordant la motion de soutien aux personnels médicaux de l'hôpital de Clocheville
- En rappelant la limitation de l'utilisation de l'éclairage public afin de maîtriser la dépense en énergie depuis de nombreuses années
- De l'augmentation du prix du feu d'artifice pour conserver une prestation de qualité lors de la fête annuelle autour de l'étang communal.

**La date du prochain conseil municipal est fixée au vendredi 10 novembre 2023 à 19 heures.**

**L'ordre du jour étant clos et aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 40.**

**Délibérations de la séance du Conseil Municipal du 12 octobre 2023 :**

**Délibération n°: 03715023038:** Ressources humaines- Modification du tableau des effectifs :

**Délibération n°: 03715023039:** Finances- Décision modificative n°2

**Délibération n°: 03715023040:** Finances- Opérations d'investissement 202102- 202208 et 202209 : Garderie périscolaire déclarée-le Nichoir- Extension de l'Ecole des Hironnelles- et Chaudière biomasse école : Désignation des entreprises retenues pour le marché de travaux

**Délibération n°:03715023041 :** Finances : Demande de fonds de concours ANNEE 2023 auprès de la CCTOVAL - opération d'investissement 202208: Garderie périscolaire déclarée-le Nichoir-

**Délibération n°: 03715023042:** Finances - Demande de subvention FEDER-Opération d'investissement 202102 : Chaudière biomasse à bois déchiqueté

**Délibération n°: 03715023043:** Finances - Demande de subvention : Fonds Départemental de Solidarité Rurale - FDSR 2024

Le Maire, **Thierry ELOY**

Le secrétaire de séance, **Jean-Luc FRESNEAU**



Par délégation du Maire,  
Le 2<sup>ème</sup> Adjoint